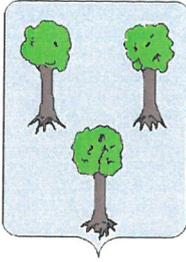


2020 - 048

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES



Date de la
convocation :
19 juin 2020

Séance du 25/06/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
11

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_025

Demande de subvention FRAT 2020 : sécurisation de la traversée d'agglomération - phase 2

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de sécurisation en traversée de commune, afin de faire ralentir les véhicules sur une partie de sa traversée d'agglomération. La commune a sollicité l'assistance technique de IT04 (Ingénierie et Territoires) pour l'aider à définir cet aménagement. C'est la maison technique de Forcalquier qui a été missionnée pour réaliser cette étude de faisabilité.

Ces travaux complètent le programme déjà exécuté en 2017 (création de plateaux traversants, création d'une zone 30, pose de radars pédagogiques à l'entrée - arrivée par Châteauneuf Val St Donat et Peyruis) et qui est concluant en matière de sécurité dans ce sens de circulation.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce projet peut être financé par la Région, au titre du FRAT (30% de subvention du montant HT, plafonné à 200 000.00€)

L'estimatif des travaux s'élève à 38 300.00€ HT avec une marge d'imprévus de 10% soit un coût total estimé à 42 130.00€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation en traversée de commune, tel que présenté ci-dessus, d'un montant estimatif de 42 130.00€ HT ;



RF
DIGNE LES BAINS (A.T.H.)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/06/2020

004-210401097-20200625-D_2020_025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région, au titre du FRAT 2020, selon le plan de financement suivant :

2020 - 049

- FRAT 2020 (30%) :	12 639.00€	
- DETR 2020 (26.92€) :	11 342.00€	<i>subvention acquise</i>
- AMENDES DE POLICE 2020 (13.08%)	5 510.00€	
- Autofinancement (30%) :	12 639.00€	
TOTAL :	42 130.00€	

- **MODIFIE** également le plan de financement initial et **DEMANDE** à ce qu'il soit transmis à tous les financeurs

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2020 004-210401097-20200625-D_2020_025-DE